



Inventaire général du patrimoine culturel

Rhône-Alpes, Haute-Savoie Chainaz-les-Frasses Chainaz

Mairie-école

Références du dossier

Numéro de dossier : IA74002630 Date de l'enquête initiale : 2016 Date(s) de rédaction : 2019

Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire du Parc naturel régional du Massif des Bauges

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : mairie, école primaire Parties constituantes non étudiées : préau

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village

Références cadastrales: 1891, B2, 133; 2016, B2, 83

Historique

Le premier projet pour l'école de Chainaz-les-Frasses, établi par l'architecte départemental Camille Ruphy, date de 1861, mais le désaccord avec la commune des Frasses sur le lieu de construction retarde la construction. Le projet est mis à jour en 1866, après la fusion des communes, mais il n'est exécuté qu'en 1872, par l'entrepreneur Antoine Chalansonnex, de la Biolle. En 1886, des travaux de consolidation sont réalisés selon le projet établi par l'architecte Eugène Dénarié. Le chantier est commencé en 1887 par Antoine Pianta, entrepreneur à Albens, et terminé en 1892 par Napoléon Lanternier, charpentier à Gruffy, et Marcellin Vittet propriétaire demeurant à Chainaz-les-Frasses. Les préaux couverts avec toilettes sont édifiés en 1937 par Ange Boffa, entrepreneur à de Saint-Félix, sur les plans de Louis Luquet, architecte à Annecy, du 3 mai 1928. Le bâtiment a été agrandi sur l'arrière dans la 2e moitié du 20e siècle.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle

Période(s) secondaire(s) : 2e quart 20e siècle, 4e quart 20e siècle

Auteur(s) de l'oeuvre : Joseph Camille, dit Camille Ruphy (architecte départemental, attribution par source), Antoine Chalansonnex (entrepreneur, attribution par source), Eugène Dénarié (architecte, attribution par source), Antoine Pianta (entrepreneur, attribution par source), Napoléon Lanternier (charpentier, attribution par source),

Louis Luquet (architecte, attribution par source), Ange Boffa (entrepreneur, attribution par source)

Description

Edifice comprenant un rez-de-chaussée sur caves en sous-sol et un étage carré, en maçonnerie enduite, avec soubassement et angles en pierre calcaire, encadrements en molasse. Toit en pavillon, en ardoise.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon, enduit ; pisé enduit (?)

Matériau(x) de couverture : ardoise

Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée, 1 étage carré, sous-sol

Couvrements:

Type(s) de couverture : toit en pavillon

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Historique (AD Haute-Savoie, 20 : 2166)

Le projet de construction d'une mairie-école à Chainaz, pour 50 élèves, débute en 1861. En mars, le conseiller municipal Marie Dumarais offre de céder l'emplacement pour le bâtiment et le jardin pour 1,43 F par m² (ou 10 F la toise commune de Savoie), une chenevière au nord-est de l'église. Le budget est évalué à 8000 F minimum, un secours de 6000 F est demandé (délibération du 7 mars 1861). La construction est votée par délibération du 20 mai 1861. Le projet serait financé par un emprunt de 10 000 F pour Chainaz, 5000 F pour les Frasses (délibération du 19 mai 1861). Camille Ruphy, architecte départemental est déjà venu prendre des renseignements et choisir l'emplacement ; ses plans et devis (11 105 F), en date du 12 juin 1861, sont approuvés par délibération du 15 août 1861. Le devis prévoit de la pierre dure taillée à la grosse pointe ou à la grosse boucharde, pour les marches, encadrements de portes et fenêtres, et taillée « à pilastre » pour les angles de la face principale et la lucarne ; de la « pierre tendre dite molasse » pour les huit fenêtres du rez-de-chaussée et les 11 de l'étage (l'inspecteur primaire propose des amendements à ce projet : diminuer la salle de mairie et y ajouter des placards pour les archives, pour ajouter une chambre au logement du régent, déplacer les latrines et boucher des fenêtres). Le budget prévoit un emprunt de 4000 F, une demande de secours de 4000 F, et compte sur la participation de la commune des Frasses, qui n'est pas encore formellement réunie à Chainaz. Ce dernier point donne lieu à plusieurs tergiversations (dès le 11 août, le conseil des Frasses, à l'exception de son maire et d'un conseiller, vote la construction d'une école aux Frasses…). Jusqu'à la fusion des communes, Les Frasses refusent le projet d'école commune construite à Chainaz.

Le coût de la construction semble également problématique à la municipalité : une lettre du maire au préfet, le 9 janvier 1862, souligne qu'il n'y a pas de matériaux de construction dans la commune, et que leur transport (« environ 4 heures ») provoquera un surcoût, l'autre solution étant de « faire une grande partie en pisé, ce qui ferait qu'aucun entrepreneur ne pourrait le faire aux prix fixés par le devis ». L'idée d'installer l'école dans la maison de Jean Antoine Girod, au nord-ouest de l'emplacement choisi (sans doute 1891 B2 94, 2016 B2 1675, non repérée ; voir IA74002618), qui est à vendre, est proposée, mais l'inspecteur primaire la juge en trop mauvais état et grevée d'hypothèques (l'acquisition de cette maison est de nouveau proposée en 1866). Pour réduire le coût du projet, il propose d'employer la molasse au lieu de la pierre de taille calcaire et de faire les murs en pisé à l'étage, au moins sur les faces nord et est : « ce mode économique est employé dans la localité sans aucun inconvénient » (9 janvier 1862, avis de l'inspecteur primaire sur l'acquisition d'une maison destinée aux écoles et à la mairie).

Le rapport de l'inspecteur primaire Giorgi, du 1er mai 1864, qui a tenté de convaincre la commune des Frasses de s'associer à Chainaz pour le projet d'école, indique que Chainaz veut de ce fait modifier son projet en école mixte afin d'atteindre le nombre d'élèves nécessaire ; de leur côté Les Frasses voudraient adjoindre une salle à la chapelle pour y loger l'école, la mairie et le logement d'un instituteur qui s'occuperait des 20 élèves potentiels à la mauvaise saison, et cultiverait un terrain à la bonne, projet que l'inspecteur juge irréaliste.

Il faut donc attendre 1866, après la réunion des deux communes, pour que le projet d'école reparte. Ruphy donne de nouveaux plans et devis le 1er octobre 1866 (18 275,71 F), qui prévoient deux caves en sous-sol, deux classes, deux vestibules d'entrée soit préaux et une salle de mairie avec deux armoires à archives au rez-de-chaussée, deux logements de trois pièces avec lieux d'aisance au 1er étage, des latrines dans la cour. Le bâtiment doit être en pierre calcaire jusqu'à au moins 1 m au-dessus du sol, le reste pouvant être en molasse, avec charpente sapin, brique pour conduits de fumée, cloisons et voûtes, ardoise de Saint-Julien en Maurienne pour le toit. La cheminée de cuisine est en molasse avec manteau en brique et potager en molasse avec grilles, la cheminée de la mairie est en marbre. Pour diminuer la dépense, il est proposé d'utiliser la tuile au lieu de l'ardoise, de supprimer la corniche, de faire tous les murs intérieurs en pisé, voire ceux de l'étage, au moins au nord et à l'est; ces aménagements sont acceptés par Ruphy (lettre du 3 octobre 1866), sauf pour les murs extérieurs en pisé qui exigent selon lui trop d'entretien, avec une réduction de la dépense 1700 F environ. Le terrain est acheté le 12 juin 1873 (un champ situé au Crêt, n°127 et partie 128 de la mappe, vendu par Louis Desmarais 492,35 F). Les travaux sont adjugés à l'entrepreneur **Antoine Chalansonnex** domicilié à la Biolle, le 25 avril 1872, pour 15 064,95 F. Le devis instructif du 24 mai 1872 indique que les voûtes ont été remplacées par une poutraison, et le pisé ajouté aux matériaux (60 m à 5 F le m3). Le décompte des travaux est réalisé le 23 octobre 1873 et le procès-verbal définitif signé le 25 janvier 1876

Le 13 mars 1886, **Eugène Dénarié** réalise un rapport sur les travaux de consolidation et de réparation à exécuter à l'école communale de garçons et de filles : pose dans chaque classe d'une colonne en fonte destinée à soutenir la poutre maîtresse sur laquelle reposent toutes les solives et cloisons du 1er étage (la poutre s'est affaissée), réfection des enduits intérieurs (sable de mauvais qualité), pose d'une poutre de consolidation dans la cave de l'instituteur, remplacement d'ardoises endommagées par la grêle). L'adjudication est donnée à **Antoine Pianta**, entrepreneur à Albens, le 2 octobre 1887, mais il abandonne le chantier ; un nouveau devis pour l'achèvement des travaux est dressé par Dénarié le 21 mars 1892. Ces travaux restant sont adjugés à **Napoléon Lanternier**, charpentier à Gruffy, et **Marcellin Vittet** propriétaire demeurant à Chainaz-les-Frasses ; le décompte est réalisé le 16 novembre 1892.

Enfin, des préaux couverts, des toilettes et un bûcher sont édifiés en 1937, sur un projet de **Louis Luquet**, architecte à Annecy, du 3 mai 1928, approuvé le 23 novembre 1936 (59 781,18 F), l'adjudication ayant été passée en faveur de l'entrepreneur **Ange Boffa**, de Saint-Félix, le 11 août 1936.

Références documentaires

Documents d'archive

AD Savoie. Série 20: 2166. Chainaz-les-Frasses. Travaux aux édifices religieux. 1861-1937. AD Haute-Savoie. Série 20: 2166. Chainaz-les-Frasses. Travaux aux édifices religieux. 1861-1937. AD Haute-Savoie: 20: 2166

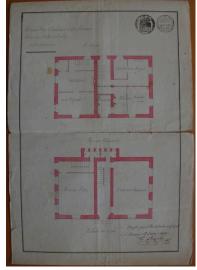
Documents figurés

AD Haute-Savoie. Série 2O: 2166. Mairie avec salles d'écoles et habitations [1 Plan] Rez-de-Chaussée. 1er étage [2] Face principale. Face latérale [3] Coupe longitudinale. Coupe transversale. 1861.
 Commune de Chainaz-les-Frasses. Mairie avec salles d'écoles et habitations [1 Plan] Rez-de-Chaussée. 1er étage [2] Face principale. Face latérale [3] Coupe longitudinale. Coupe transversale / Camille Ruphy, architecte. 3 dess.: encre et lavis coloré sur papier. Echelle 1:100. 40x27,3; 40x25,7; 39,7x26,8 cm. Annecy 12 juin 1861 (AD Haute-Savoie. Série 2O: 2166).
 AD Haute-Savoie: 2O: 2166

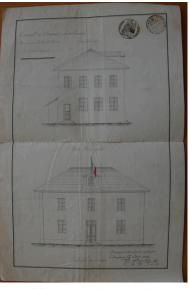
AD Haute-Savoie. Série 2O: 2166 Commune de Chainaz-les-Frasses. Préaux et privés des élèves. Plan. Coupe suivant AB. Coupe suivant CD 1928
 Commune de Chainaz-les-Frasses. Préaux et privés des élèves. Plan. Coupe suivant AB. Coupe suivant CD / Louis Lucquet, architecte. 1 dess.: ronéotype sur papier. Echelle 1:50. 34,2x42 cm. Annecy, 3 mai 1928 (AD Haute-Savoie. Série 2O: 2166).
 AD Haute-Savoie: 2O 0 2166

(AP Podevin). 2667. CHAINAZ-les-FRASSES (Hte-Savoie). La Mairie. La Place COLL. L. GRIMAL. – CHAMBÉRY / Louis Grimal (éditeur). 1 impr. photoméc. (carte postale): N&B. 1er quart 20e siècle 2667. CHAINAZ-les-FRASSES (Hte-Savoie). La Mairie. La Place COLL. L. GRIMAL. – CHAMBÉRY / Louis Grimal (éditeur). 1 impr. photoméc. (carte postale): N&B. 1er quart 20e siècle (correspondance datée de 1932) (AP Podevin).
 AP Podevin

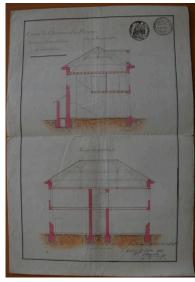
Illustrations



Commune de Chainaz-les-Frasses. Mairie avec salles d'écoles et habitations [1 Plan] Rez-de-

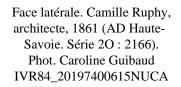


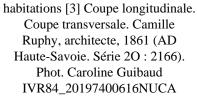
Mairie avec salles d'écoles et habitations [2] Face principale.

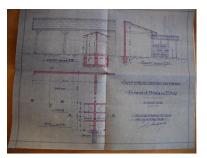


Commune de Chainaz-les-Frasses. Mairie avec salles d'écoles et

Chaussée. 1er étage. Camille Ruphy, architecte, 1861 (AD Haute-Savoie. Série 2O : 2166). Phot. Caroline Guibaud IVR84_20197400614NUCA







Préaux et privés des élèves. Plan. Coupe suivant AB. Coupe suivant CD. Louis Lucquet, architecte, 3 mai 1928 (AD Haute-Savoie). Phot. Caroline Guibaud IVR84_20197400618NUCA



2667. CHAINAZ-les-FRASSES
(Hte-Savoie). La Mairie. La
Place COLL. L. GRIMAL. –
CHAMBÉRY. Carte postale,
envoyée en 1932 (AP Podevin).
Repro. Eric Dessert,
Autr. Louis Grimal
IVR84_20167400909NUCB



Vue d'ensemble. Phot. Caroline Guibaud IVR84_20187402219NUCA



Vue de trois-quarts. Phot. Caroline Guibaud IVR84_20197400620NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

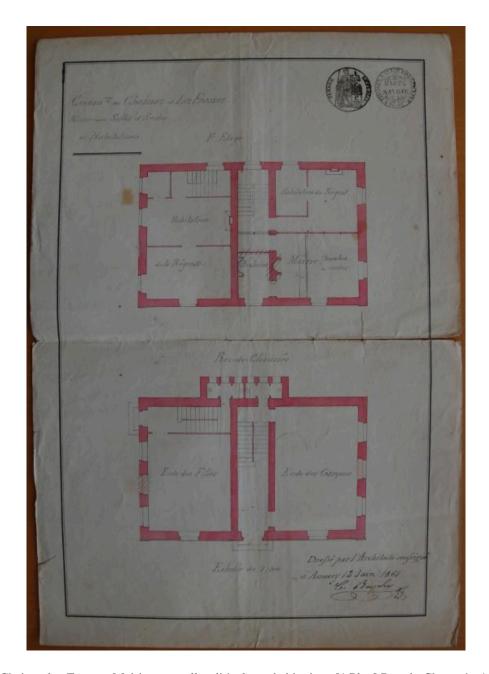
Présentation de la commune de Chainaz-les-Frasses (IA74002479) Rhône-Alpes, Haute-Savoie, Chainaz-les-Frasses **Oeuvre(s) contenue(s):**

Oeuvre(s) en rapport :

Village de Chainaz (IA74002618) Rhône-Alpes, Haute-Savoie, Chainaz-les-Frasses, Chainaz, les Folliet

Auteur(s) du dossier : Caroline Guibaud, Caroline Guibaud

 $Copyright(s): @\ R\'{e}gion\ Rh\^{o}ne-Alpes,\ Inventaire\ g\'{e}n\'{e}ral\ du\ patrimoine\ culturel\ ; @\ Parc\ naturel\ r\'{e}gional\ du\ Massif\ des\ Bauges$



Commune de Chainaz-les-Frasses. Mairie avec salles d'écoles et habitations [1 Plan] Rez-de-Chaussée. 1er étage. Camille Ruphy, architecte, 1861 (AD Haute-Savoie. Série 20 : 2166).

Référence du document reproduit :

• AD Haute-Savoie. Série 20 : 2166. Mairie avec salles d'écoles et habitations [1 Plan] Rez-de-Chaussée. 1er étage [2] Face principale. Face latérale [3] Coupe longitudinale. Coupe transversale. 1861. Commune de Chainaz-les-Frasses. Mairie avec salles d'écoles et habitations [1 Plan] Rez-de-Chaussée. 1er étage [2] Face principale. Face latérale [3] Coupe longitudinale. Coupe transversale / Camille Ruphy, architecte. 3 dess. : encre et lavis coloré sur papier. Echelle 1:100. 40x27,3 ; 40x25,7 ; 39,7x26,8 cm. Annecy 12 juin 1861 (AD Haute-Savoie. Série 20 : 2166).

AD Haute-Savoie: 20:2166

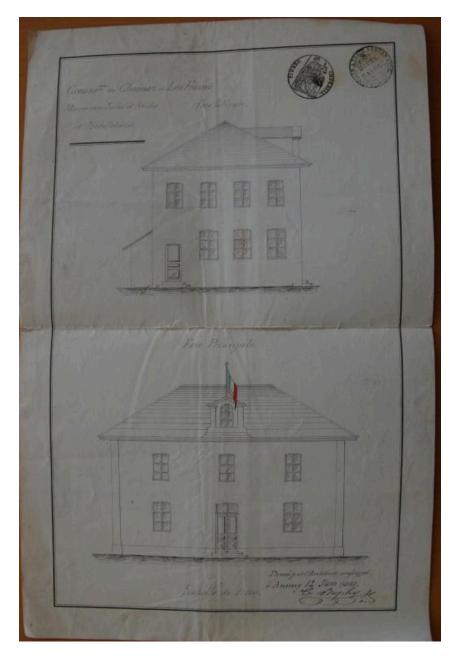
IVR84_20197400614NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2016

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Mairie avec salles d'écoles et habitations [2] Face principale. Face latérale. Camille Ruphy, architecte, 1861 (AD Haute-Savoie. Série 2O : 2166).

IVR84_20197400615NUCA

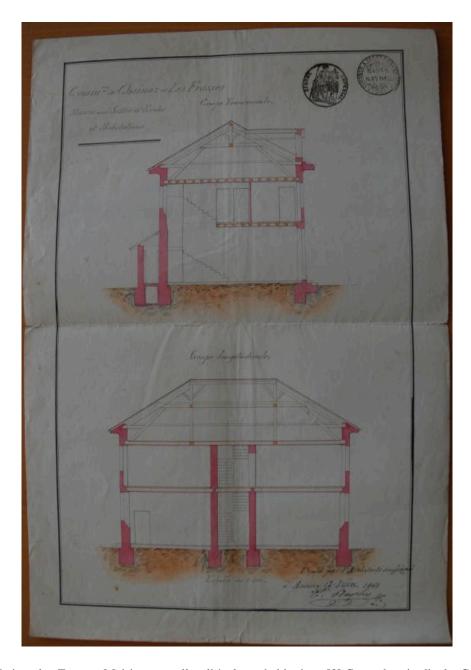
Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2016

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Commune de Chainaz-les-Frasses. Mairie avec salles d'écoles et habitations [3] Coupe longitudinale. Coupe transversale. Camille Ruphy, architecte, 1861 (AD Haute-Savoie. Série 20 : 2166).

IVR84_20197400616NUCA

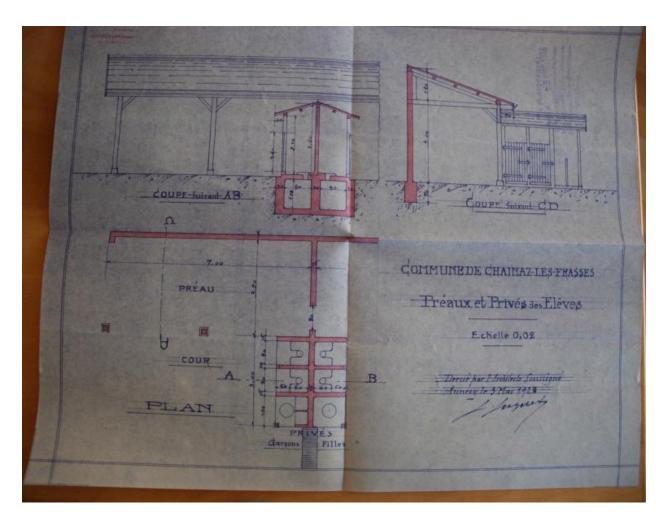
Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2016

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Préaux et privés des élèves. Plan. Coupe suivant AB. Coupe suivant CD. Louis Lucquet, architecte, 3 mai 1928 (AD Haute-Savoie).

Référence du document reproduit :

• AD Haute-Savoie. Série 20 : 2166 Commune de Chainaz-les-Frasses. Préaux et privés des élèves. Plan. Coupe suivant AB. Coupe suivant CD 1928

Commune de Chainaz-les-Frasses. Préaux et privés des élèves. Plan. Coupe suivant AB. Coupe suivant CD / Louis Lucquet, architecte. 1 dess. : ronéotype sur papier. Echelle 1:50. 34,2x42 cm. Annecy, 3 mai 1928 (AD Haute-Savoie. Série 2O : 2166).

AD Haute-Savoie: 20 0 2166

IVR84_20197400618NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2016

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



2667. CHAINAZ-les-FRASSES (Hte-Savoie). La Mairie. La Place COLL. L. GRIMAL. – CHAMBÉRY. Carte postale, envoyée en 1932 (AP Podevin).

Référence du document reproduit :

(AP Podevin). 2667. CHAINAZ-les-FRASSES (Hte-Savoie). La Mairie. La Place COLL. L. GRIMAL. – CHAMBÉRY / Louis Grimal (éditeur). 1 impr. photoméc. (carte postale): N&B. 1er quart 20e siècle 2667. CHAINAZ-les-FRASSES (Hte-Savoie). La Mairie. La Place COLL. L. GRIMAL. – CHAMBÉRY / Louis Grimal (éditeur). 1 impr. photoméc. (carte postale): N&B. 1er quart 20e siècle (correspondance datée de 1932) (AP Podevin).
 AP Podevin

IVR84_20167400909NUCB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Eric Dessert Auteur du document reproduit : Louis Grimal

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges ; © Collection particulière M.-A. Podevin

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble.

IVR84_20187402219NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2016

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de trois-quarts.

IVR84_20197400620NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2017

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

Bauge

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation